

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JANVIER 2025

Délibération n°2025.01.010.B

Mobilité quotidienne - Desserte des zones rurales : demande de subventions

LE NEUF JANVIER DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 décembre 2024

Secrétaire de Séance: Hassane ZIAT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Gérard DESAPHY à Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à François ELIE,

Excusé(s):

Eric BIOJOUT, Monique CHIRON, Pascal MONIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_10B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025

Publication : 13/01/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 JANVIER 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.01.010.B**

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

MOBILITE QUOTIDIENNE - DESSERTE DES ZONES RURALES : DEMANDE DE SUBVENTIONS

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : MOBILITÉ RAISONNÉE

Enjeux : [20404 -2) DIVERSITÉ DE L'OFFRE DE MOBILITÉ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN ÊTRE À TOUT ÂGE

ODD 11 : POUR UNE VILLE ET DES ÉTABLISSEMENTS OUVERTS À TOUS, SÛRS ET DURABLES

ODD 13 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ODD 17 : RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LES PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le PLUi-M s'appuie sur l'organisation définie dans le SCoT valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Il est fondé sur la complémentarité et les synergies entre les secteurs ruraux, les bourgs et les secteurs urbains.

En termes de mobilités durables, le projet de Plan de Mobilité (PDM) intégré au PLUi inclut, dans une vision systémique, la nécessité d'une offre de services diversifiée et articulée à différentes échelles :

- connexions avec les territoires voisins et les grands pôles extérieurs,
- déplacements internes au territoire pour l'accès au cœur d'agglomération, aux pôles d'emplois et entre périphéries,
- proximité pour accéder aux pôles de vie, aux commerces et services du quotidien, notamment dans les secteurs ruraux.

Au travers du programme d'orientations et d'actions de ce plan de mobilité intégré au PLUi, plusieurs mesures sont proposées dans un objectif de **réponse aux besoins de mobilité quotidienne en milieu rural** mais également dans une **logique de maillage entre les pôles de vie**, constitué des centre-bourgs des communes rurales et des quartiers plus denses des communes limitrophes à la ville centre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_10B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025

Publication : 13/01/2025

Ainsi, dès 2025, un projet ambitieux structuré autour des services permettant des connexions entre les secteurs urbains et ruraux (en intégrant la question de l'intermodalité) sera engagé selon 2 axes :

- **Axe 1** : la mise en place d'un réseau de **stations de location de vélos électriques en libre-service entre toutes les communes de GrandAngoulême, intégrant une flotte en ruralité**, et connecté aux communautés d'agglomération du Val de Charente (Cognac, Saintes et Royan) via un maillage complémentaire de stations en gare sur cet axe ferroviaire. Ce projet se caractérise par :
 - une station autonome au moins par commune soit une cinquantaine de stations sur l'agglomération dont près de la moitié se situent sur des communes rurales
 - plus de 400 vélos électriques en location libre-service ou moyenne durée à disposition
 - un maillage interne au territoire mais qui se connecte également aux territoires « voisins » de l'Ouest de l'agglomération pour une mobilité dépassant les limites administratives dans le cadre du service « Vélo Modalis »
 - une mobilité intégrée au travers d'un MaaS dans une approche multimodale (Vélo + transports publics).

Le coût d'investissement de ce projet est de 1,4 M€ HT pour la création des stations et l'achat des vélos. Sa mise en service est prévue pour mi-2025.

- **Axe 2** : l'expérimentation de liaisons directes et rapides pour des déplacements de moyennes distances entre la ruralité et le cœur d'agglomération : **une ligne de car express et une ligne de court-voiturage** entre une commune dense/urbaine (Angoulême ou Soyaux) et une commune rurale éloignée du pôle urbain (Dignac), et un **« pôle de mobilité » réunissant différents services** sera également proposé.
 - un service de cars express pour la mobilité quotidienne : 5 à 6 allers retours par jour, toute l'année, fonctionnant matin, midi et soir ;
 - une offre de mobilité quotidienne sur le même axe avec une ligne de court-voiturage, dans une logique de complémentarité des offres : installation de panneaux à boutons poussoirs sur les 6 arrêts de la ligne ;
 - un pôle de mobilité centralisant plusieurs offres : stationnement vélo, zone d'attente, point d'information de l'offre, borne d'entretien de vélos.

Le coût d'investissement s'élève à 136 k€ HT pour les équipements et travaux nécessaires à la mise en place des infrastructures dédiées. La mise en place des services et du pôle de mobilité est prévue mi-2025.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Coût de l'opération	Montant en € HT	Financement	Montant en €	%
Détailler les principaux postes :		<u>Aides publiques :</u>		
création de stations	450 000 €	• Union européenne	768 000 €	50 %
achat de vélos	950 000 €	• État – DSIL 2025		
équipements / travaux cars express	10 000 €	• Collectivités locales et leurs groupements :		
		- Région		
		- Département		
		- communes ou groupements de communes.....		
équipements/ travaux ligne court voiturage	66 000 €	• Établissements publics.....		
		• Autres.....		
équipements/ travaux pôle de mobilité	60 000 €	<u>Autofinancement :</u>	768 000 €	50 %
		• Fonds propres.....		
		• Emprunts.....		
		• Crédit-bail.....		
		Autre.....		
A déduire s'il y a lieu :			Estimatif sur 1 année 60 000 €	
Recettes potentielles annuelles générées par l'investissement: pas de certitude				
Coût total HT	1 536 000 €		1 536 000 €	
TVA	307 200 €			
Coût total TTC	1 843 200 €			

Je vous propose

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_10B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025
Publication : 13/01/2025

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_10B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025
Publication : 13/01/2025